

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2017- 149** du 02 mars 2017

portant nominations à titre exceptionnel,  
militaire et posthume dans l'Ordre du Mérite  
du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-029 du 03 juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu** la loi n° 87-018 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** les décrets n° 99-243 du 14 mai 1999 et n° 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** la lettre n° 2016-2908/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SA du 17 octobre 2016 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin,

# DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés à titre exceptionnel, militaire et posthume dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de **Chevalier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'Ordre, les quatre (04) militaires de la Gendarmerie Nationale décédés en mission commandée le mardi 30 août 2016. Il s'agit de feus :

- 1- **GANDJI Eder Lopez**, Maréchal des Logis-Chef ;
- 2- **SOGLA Agnidé Aimé**, Maréchal des Logis ;
- 3- **KOUNNOU K. Maxime**, Gendarme de 2<sup>ème</sup> Classe ;
- 4- **ABOU Satidé Calixte**, Gendarme de 2<sup>ème</sup> Classe.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 mars 2017

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Patrice TALON**

La Grande Chancelière de l'Ordre  
National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**AMPLIATIONS** : PR : 4, AN : 4, CC : 2 CS : 2, HCJ : 2, HAAC : 2 CES : 2, MINISTERES : 21, GCONB : 20, SGG : 4, DEPARTEMENTS : 12, AYANTS DROIT INTERESSES : 4, JORB : 2.